

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 14 SEPTEMBRE 2009

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du lundi 14 septembre 2009, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Révision totale de l'Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption et avant-projet d'Ordonnance sur l'adoption

Le Conseil d'Etat se déclare tout à fait favorable à la révision de l'Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption. Il salue la volonté du Conseil fédéral de coordonner les différentes législations cantonales traitant de l'accueil des enfants, leur offrant ainsi un accueil qui répond à des critères de sécurité et de qualité et, aux parents, la sécurité de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale dans de bonnes conditions. Le gouvernement cantonal relève qu'un accueil de jour de bonne qualité et financièrement accessible contribue de manière importante non seulement aux besoins des familles et de l'économie, mais aussi à la cohésion sociale en général. Cette révision est devenue une nécessité dès lors que l'ordonnance en vigueur n'est plus adaptée aux exigences et aux conditions actuelles, notamment dans le domaine de l'accueil extra-familial des enfants. Le remaniement proposé permet notamment de séparer les questions relatives à l'accueil extra-familial des enfants et au placement d'enfants de la thématique de l'adoption.

**Contact : Christian Fellrath, chef du Service des mineurs et des tutelles,
tél. 032 889 66 40.**

Affaires cantonales

Santé et soins : nomination des membres du Conseil de santé et des membres du Conseil des hôpitaux de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM)

Le Conseil d'Etat a nommé les 20 membres du Conseil de santé pour la période législative 2009-2013, dont la présidence est assurée de droit par la conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales ; le Conseil de santé regroupe notamment le conseiller communal de Neuchâtel Daniel Perdrizat, le conseiller communal de La Chaux-de-Fonds Jean-Pierre Veya, ainsi que le directeur d'Hôpital neuchâtelois Pascal Rubin. Organe consultatif du Conseil d'Etat en matière de politique et de planification du système de santé, le Conseil de santé transmet en outre des préavis au gouvernement cantonal, notamment sur les projets de lois et règlements en lien avec le domaine de la santé.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs procédé à la nomination des 15 membres du Conseil des hôpitaux de l'EHM pour la présente législature. Lesdits membres représentent les diverses régions du canton, les propriétaires des hôpitaux qui ont adhéré à l'EHM, dont les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les professions hospitalières,

les assureurs-maladie, les forces politiques du canton et les cliniques. Le Conseil des hôpitaux de l'EHM se constitue lui-même et désignera son président. Il est consulté sur les choix stratégiques élaborés par le Conseil d'Etat en matière de politique hospitalière, de suppression ou de création de sites hospitaliers et d'attribution ou de suppression de missions sur un site.

**Contact : Jean-Paul Jeanneret, chef du Service de la santé publique,
tél. 032 889 62 00.**

- Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 15 septembre 2009